

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Commune : MARSEILLE 5EME
Section : 8211
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 09/06/2009
Date de saisie : 01/01/1950

N° d'ordre du document d'arpentage :
N° d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
Marseille Nord
38, Boulevard Baptiste Bonnet
13285 Marseille Cedex 08
Téléphone : 04 91 23 61 68
Fax : 04 91 23 61 75
edif.marseille-nord@edip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 56-471 du 30 avril 1965)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires sous-signés(3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au
bureau :

B - En conformité d'un plan(2) :
établi sur le terrain :

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage,
dont copie ci-jointe, dressé le 02/06/2009

par M. De Combautier

géomètre à Marseille

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise
des

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au
bureau :

B - En conformité d'un plan(2) :
établi sur le terrain :

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage,
dont copie ci-jointe, dressé le 02/06/2009

par M. De Combautier

géomètre à Marseille

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise
des

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au
bureau :

B - En conformité d'un plan(2) :
établi sur le terrain :

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage,
dont copie ci-jointe, dressé le 02/06/2009

par M. De Combautier

géomètre à Marseille

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise
des

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au
bureau :

B - En conformité d'un plan(2) :
établi sur le terrain :

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage,
dont copie ci-jointe, dressé le 02/06/2009

par M. De Combautier

géomètre à Marseille

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise
des

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au
bureau :

B - En conformité d'un plan(2) :
établi sur le terrain :

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage,
dont copie ci-jointe, dressé le 02/06/2009

par M. De Combautier

géomètre à Marseille

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise
des

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au
bureau :

B - En conformité d'un plan(2) :
établi sur le terrain :

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage,
dont copie ci-jointe, dressé le 02/06/2009

Ordre des Géomètres Experts

Document d'arpentage dressé par
M. ARNET
a. *Arnet*
Date : 02/06/2009
Signature : *Arnet*

